

RAPPORT DU CEI AUX PORTEURS DE PARTS

Au 30 juin 2019

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des organismes de placement collectif gérés par Gestion d'actifs 1832 (le « gestionnaire ») ont le plaisir de vous présenter le rapport annuel destiné aux porteurs de parts des fonds énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « Fonds » ou, individuellement, un « Fonds »), pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts liées aux organismes de placement collectif que le gestionnaire a relevées et soumises au CEI et de donner son approbation ou d'émettre ses recommandations en fonction de la question de conflit d'intérêts. Le CEI se concentre sur la question de savoir si la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux Fonds. Le CEI procède également, une fois l'an, à une auto-évaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à servir le mieux possible les intérêts des Fonds et de travailler de façon efficace et transparente avec le gestionnaire.

« *Carol S. Perry* »

Carol S. Perry
Présidente du comité d'examen indépendant

Biographies des membres du CEI

Date d'entrée en service et durée de service

Membre du CEI	Entrée en service	Durée de service
<i>Stephen Griggs</i>	<i>15 mai 2018</i>	<i>1 an, 1 mois</i>
<p>M. Griggs est le chef de la direction de Smoothwater Capital Corporation, société d'investissement privée. Il est président exécutif du conseil d'administration de Genesis Land Development Corp., société cotée à la TSX, et président du conseil d'administration de Haventree Bank, banque régie au niveau fédéral et contrôlée par Smoothwater. M. Griggs a aussi occupé des postes de haute direction auprès de OPTrust, de Legg Mason Canada Inc. et de deux sociétés d'épargne collective canadiennes de premier plan. Il a aussi été pendant trois ans directeur exécutif de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance. M. Griggs a aussi été un associé du cabinet torontois Smith Lyons (maintenant Gowlings) en droit des valeurs mobilières et en droit commercial et des sociétés jusqu'en 1994. Il demeure un membre du Barreau de l'Ontario et est titulaire d'un J.D. de la Faculté de droit de l'Université de Toronto. Il a été professeur adjoint à la Osgoode Hall Law School, où il a enseigné dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, et il donne des conférences au Directors College.</p>		
<i>Simon Hitzig</i>	<i>1^{er} novembre 2013</i>	<i>5 ans, 8 mois</i>
<p>M. Hitzig est président et chef de la direction d'Accord Financial Corp., société financière commerciale indépendante cotée à la TSX, située à Toronto. Avant de se joindre à Accord Financial Corp., M. Hitzig s'est joint à Dynamic Funds™ en 1987, société qui faisait partie de DundeeWealth Inc. à ce moment-là. Sur deux décennies, M. Hitzig a occupé des postes de direction relatifs au marketing, au développement de produits et aux stratégies de distribution. M. Hitzig a obtenu son MBA à l'Université de Georgetown, à Washington (DC) et un BA de l'Université York, à Toronto.</p>		
<i>Heather Hunter</i>	<i>15 mai 2018</i>	<i>1 an, 1 mois</i>
<p>Mme Hunter possède plus de 40 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement, et plus récemment à titre de vice-présidente et chef de service des actions canadiennes chez Invesco, gestionnaire d'investissements mondial, d'où elle a récemment pris sa retraite. Auparavant, Mme Hunter a occupé des postes de direction au Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et à la Confederation Life. Elle a été administratrice chez Maple Leaf Foods et NexGen Financial Corporation. Mme Hunter a reçu une médaille du jubilé de diamant de la Reine pour sa contribution aux Timbres de Pâques de l'Ontario comme administratrice et présidente du conseil. Elle est membre du comité consultatif en matière d'investissement de l'Université de Toronto et des comités d'investissement de la Baycrest Foundation et de la Laidlaw Foundation. Mme Hunter a obtenu un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill et un MBA de l'Université Western Ontario et elle est analyste financière agréée.</p>		
<i>Carol S. Perry</i> <i>Présidente du CEI</i>	<i>1^{er} novembre 2011</i>	<i>7 ans, 8 mois</i>
<p>Mme Perry est administratrice d'entreprise. Auparavant, elle a été commissaire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, où elle a fait partie de panels d'arbitrage et agi comme administratrice et présidente du conseil du comité de gouvernance et de nomination. Possédant plus de 20 années d'expérience dans le secteur des services financiers à titre de spécialiste des services de banque d'investissement, Mme Perry a occupé des postes de direction chez RBC Marchés des capitaux, Richardson Greenshields of Canada Limited et CIBC Marchés mondiaux, et elle a par la suite fondé MaxxCap Corporate Finance Inc., société de conseil financier. Mme Perry a obtenu un MBA de l'Université de Toronto, un B. Eng. (électricité) de l'Université Western Ontario et elle est un IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.</p>		

<i>Jennifer Witterick</i>	<i>1^{er} mai 2016</i>	<i>3 ans, 2 mois</i>
Mme Witterick est active dans le secteur de l'investissement depuis 30 ans. Elle est la fondatrice et le chef de la direction de Sky Investment Counsel et a été associée chez Foyston, Gordon & Payne et chez Hamlin Watsa Investment Counsel. Mme Witterick a antérieurement été la présidente de la CFA Society Toronto et elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, où elle détient le titre de IAS.A. Elle est analyste financière agréée et diplômée de l'Université Western Ontario. Mme Witterick est maintenant une auteure à succès internationale.		

Le CEI exerce les fonctions de comité d'examen indépendant des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia, des Portefeuilles Apogée, des FNB Scotia, des Fonds Dynamique et du Programme d'investissement Marquis. Chaque membre du CEI est également membre du comité d'examen indépendant des fonds en gestion commune gérés par Jarislowsky, Fraser Limitée, filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. En outre, chaque membre du CEI siège également aux comités d'examen indépendants des Fonds MD et des Fonds collectifs GPPMD ainsi que des Fonds MD en gestion commune gérés par Gestion financière MD Inc., filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Stephen Griggs est aussi membre du comité d'examen indépendant de Gestion d'investissements Tangerine Inc., filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Aucun des membres du CEI n'est membre d'un comité d'examen indépendant des fonds d'investissement gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement qui ne fait pas partie du groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse, à l'exception de Stephen Griggs, qui a été membre du comité d'examen indépendant des Fonds IA Clarington jusqu'au 31 août 2018.

Avoirs

a) Fonds

Au 30 juin 2019, l'ensemble des membres du CEI détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des parts des Fonds dont le total, toutes catégories confondues, n'excédait pas 10 pour cent.

b) Gestionnaire

Au 30 juin 2019, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire, toutes catégories et séries confondues.

c) Fournisseurs de services

Au 30 juin 2019, le pourcentage des titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou des titres de participation de La Banque de Nouvelle-Écosse ou de toute autre entreprise ou entité fournissant des services aux Fonds ou au gestionnaire détenus en propriété effective directement ou indirectement, au total, par l'ensemble des membres du CEI était inférieur à 0,01 %.

Rémunération et indemnisation

La rémunération totale versée par les Fonds au CEI pour la période couverte par le rapport était de 150 864,74 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par le gestionnaire des Fonds pour la période couverte par le rapport.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

1. l'intérêt supérieur des Fonds;
2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein du secteur concernant la rémunération des CEI;
3. le nombre, la nature et la complexité des organismes de placement collectif à l'égard desquels le CEI exerce ses fonctions;
4. la nature du travail et la somme de travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que chaque membre est censé consacrer à ses fonctions;
5. les recommandations du gestionnaire sur la rémunération du CEI.

Questions de conflit d'intérêts

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (la « période couverte par le rapport »), le CEI a examiné des questions de conflit d'intérêts que lui a soumises le gestionnaire pour qu'il formule des recommandations ou, le cas échéant, donne son approbation aux termes de sa charte et conformément aux exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières prévues au Règlement 81-107 (le « Règlement 81-107 ») à l'égard des comités d'examen indépendants des organismes de placement collectif dont les titres sont offerts au public. Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises et formule des recommandations au gestionnaire quant à savoir s'il estime que la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds concernés. S'il y a lieu, le CEI donne des instructions permanentes au gestionnaire qui permettent à ce dernier d'agir de façon continue relativement à une question de conflit d'intérêts donnée, en se conformant bien sûr aux politiques et aux procédures établies pour traiter ces questions et en tenant régulièrement le CEI au courant de l'évolution de la situation.

Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de toute circonstance où, dans le cadre d'un conflit d'intérêts, il n'a pas respecté une condition imposée par le CEI au moyen d'une approbation ou d'une recommandation. Le gestionnaire est également tenu d'informer le CEI s'il a l'intention d'agir relativement à une question de conflit d'intérêts lorsque le CEI n'a pas formulé de recommandation favorable. À la date du présent rapport, le gestionnaire a informé le CEI qu'il n'est pas au courant de telles circonstances. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières s'il juge qu'une action du gestionnaire n'a pas été menée conformément aux conditions de son approbation. Aucune déclaration de cet ordre n'a été nécessaire.

Approbatons

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, y compris le Règlement 81-107 et une dispense accordée par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a donné son approbation, sous forme d'instructions permanentes, pour que les Fonds, sous réserve de certaines modalités, puissent :

1. ***acheter, détenir et vendre des titres d'une partie liée***, cette approbation permettant d'investir tant dans des titres de participation que dans des titres de créance d'émetteurs liés, y compris des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse;
2. ***acheter des titres pour lesquels une partie liée est le preneur ferme***, cette approbation permettant d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., est le preneur ferme relativement au placement de ces titres et dans la période de 60 jours suivant la réalisation du placement de ces titres;
3. ***négoier avec une partie liée comme contrepartiste***, cette approbation permettant d'acheter ou de vendre des titres à partir ou en provenance du compte d'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., quand la partie liée agit pour son propre compte comme contrepartiste;
4. ***réaliser des opérations entre fonds***, cette approbation permettant d'acheter ou de vendre des titres à un autre Fonds, à un fonds en gestion commune ou à un compte séparé géré par le gestionnaire (aussi appelées « opérations croisées »);
5. ***effectuer des opérations en nature***, cette approbation permettant l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'un Fonds en contrepartie de titres en portefeuille remis au Fonds ou par celui-ci, par opposition à une contrepartie en espèces.

Recommandations

Au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a formulé des recommandations favorables, sous forme d'instructions permanentes, à l'égard des questions de conflit d'intérêts suivantes, que le gestionnaire avait relevées à son intention :

- 1 ***Acquisition de titres d'un fonds sous-jacent lié***, prévoit les circonstances et les critères pour les investissements dans d'autres Fonds gérés par le gestionnaire;
- 2 ***Négociation à titre de mandataire avec une partie liée***, prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions sont payées par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations sur titres;
- 3 ***Personnel occupant plusieurs emplois***, prévoit les circonstances et les modalités en vertu desquelles certains employés du gestionnaire occupent un poste, y compris un poste d'administrateur, chez un autre employeur;
- 4 ***Opérations sur dérivés de gré à gré avec une partie liée***, prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions, des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opérations sont payés par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capital Inc., en sa capacité de courtier ou de contrepartiste, pour la conclusion d'opérations sur dérivés de gré à gré;
- 5 ***Recouvrement des charges***, prévoit la façon dont les frais d'exploitation admissibles des Fonds sont imputés, répartis et recouverts;

- 6 **Opérations personnelles des employés**, prévoit la façon dont les opérations personnelles de certains employés du gestionnaire sont restreintes et surveillées;
- 7 **Correction d'erreurs**, prévoit la façon dont des erreurs de négociation, d'évaluation ou autres faites à l'égard d'un Fonds sont relevées et corrigées;
- 8 **Juste répartition**, prévoit la façon dont les occasions d'investissement sont réparties entre les Fonds;
- 9 **Juste évaluation**, prévoit la façon dont les éléments d'actif du portefeuille sont évalués aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds;
- 10 **Opérations importantes**, prévoit les critères utilisés par le gestionnaire pour négocier les modalités relatives aux opérations importantes avec des porteurs de parts ou des actionnaires;
- 11 **Impartition à des parties liées**, prévoit les cas et les critères dans le cadre desquels les services des Fonds sont impartis à une partie liée en contrepartie d'honoraires;
- 12 **Surveillance des conseillers en valeurs**, prévoit les critères et le processus relatifs à la sélection et à la surveillance des conseillers en valeurs, y compris les sous-conseillers externes;
- 13 **Vote par procuration**, prévoit les critères et le processus dans le cadre desquels les droits de vote visés représentés par les procurations reçues par le Fonds relativement à une partie liée, y compris La Banque de Nouvelle-Écosse, sont exercés;
- 14 **Placements interdits**, prévoit les circonstances et les modalités dans le cadre desquelles un gestionnaire de portefeuille ou un conseiller en valeurs peut acquérir des titres d'un émetteur pour les Fonds lorsque le conseiller ou toute autre personne responsable est un dirigeant ou un administrateur de l'émetteur;
- 15 **Rachat de titres des Fonds**, prévoit les critères et les circonstances dans le cadre desquels le gestionnaire rachète des parts ou des actions d'un Fonds détenues pour son propre compte, y compris des investissements dans des capitaux de lancement;
- 16 **Opérations à court terme**, prévoit le processus établi pour repérer les cas de négociation excessive parmi les porteurs de parts ou les actionnaires sur des parts ou des actions des Fonds;
- 17 **Emploi du courtage sur les titres gérés**, prévoit la façon dont les services admissibles de recherche et d'exécution d'ordres utiles à la gestion des Fonds sont obtenus au moyen de commissions versées par les Fonds dans le cadre de l'exécution d'opérations sur titres;
- 18 **Opération de change avec une partie liée**, prévoit les circonstances et les modalités de négociation dans le cadre desquelles des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opérations sont payés par les Fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc. en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations de change.

Par résolution écrite datée du 26 septembre 2018, le CEI a autorisé le gestionnaire à retenir les services de Scotia Capitaux Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, à titre de courtier principal pour le Fonds de performance Alpha II Dynamique.

Par résolution écrite datée du 26 février 2019, le CEI a autorisé des transactions dans le cadre desquelles le Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique peut emprunter de l'argent à un membre du groupe du gestionnaire ou à une personne avec laquelle celui-ci a des liens, y compris les transactions pouvant survenir relativement aux services de courtier principal devant être fournis par Scotia Capitaux Inc.

Par résolution écrite datée du 13 juin 2019, le CEI a annulé la politique et instruction permanente relative aux nouveaux fonds.

Annexe « A »
Les Fonds

Catégorie Croissance mondiale Power PGD
Catégorie de ressources PGD
Catégorie Valeur équilibrée PGD
Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique
Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique
Catégorie d'obligations Avantage Dynamique
Fonds d'obligations Avantage Dynamique
Fonds de performance Alpha II Dynamique
Mandat privé Catégorie de gestion des risques spécialisée Dynamique
Catégorie de rendement spécialisé Dynamique
Fonds de rendement spécialisé Dynamique
Catégorie américaine Dynamique
Fonds américain Dynamique
Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique
Mandat privé de répartition d'actif Dynamique
Fonds équilibré Blue Chip Dynamique
Fonds d'actions Blue Chip Dynamique
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique
Fonds canadien de dividendes Dynamique
Mandat privé Catégorie d'actions canadiennes Dynamique
Fonds Valeur du Canada Dynamique
Mandat privé de rendement prudent Dynamique
Mandat privé Catégorie de rendement prudent Dynamique
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique
Fonds diversifié d'actif réel Dynamique
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique
Fonds de dividendes Avantage Dynamique
Fonds de dividendes Dynamique
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique
Fonds de revenu de dividendes Dynamique
Fonds d'achats périodiques Dynamique
Fonds de revenu énergétique Dynamique
Fonds d'actions mondiales productives de revenu Dynamique
Fonds d'actions européennes Dynamique
Fonds de services financiers Dynamique
Fonds mondial tout-terrain Dynamique
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique
Fonds mondial équilibré Dynamique
Catégorie mondiale de découverte Dynamique
Fonds mondial de découverte Dynamique
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique
Fonds mondial de dividendes Dynamique
Fonds d'actions mondiales Dynamique
Fonds de rendement stratégique mondial Dynamique
Mandat privé Catégorie d'actions mondiales Dynamique
Catégorie mondiale d'infrastructures Dynamique
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique
Fonds immobilier mondial Dynamique
Fonds d'actions productives de revenu Dynamique

Mandat privé de rendement mondial Dynamique
Mandat privé Catégorie de rendement mondial Dynamique
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique
Mandat privé de dividendes internationaux Dynamique
Fonds d'actions internationales Dynamique
Fonds de titres de qualité à taux variable Dynamique
Catégorie Marché monétaire Dynamique
Fonds du marché monétaire Dynamique
Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique
Fonds Croissance américaine Power Dynamique
Fonds équilibré Power Dynamique
Fonds Croissance canadienne Power Dynamique
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique
Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique
Fonds Croissance mondiale Power Dynamique
Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique
Fonds de petites sociétés Power Dynamique
Fonds de métaux précieux Dynamique
Catégorie de rendement d'actions privilégiées Dynamique
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique
Catégorie de rendement à prime Dynamique
Fonds de rendement à prime Dynamique
Fonds de rendement à prime PLUS Dynamique
Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique
Fonds d'obligations à court terme Dynamique
Fonds de petites entreprises Dynamique
Catégorie d'énergie stratégique Dynamique
Catégorie aurifère stratégique Dynamique
Catégorie de ressources stratégique Dynamique
Catégorie de rendement stratégique Dynamique
Fonds de rendement stratégique Dynamique
Mandat privé tactique d'obligations Dynamique
Catégorie d'obligations à rendement total Dynamique
Fonds d'obligations à rendement total Dynamique
Catégorie équilibrée américaine Dynamique (anciennement, Catégorie équilibrée américaine Blue Chip Dynamique)
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique
Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique
Mandat privé Catégorie d'actions américaines Dynamique
Fonds de revenu mensuel américain Dynamique
Catégorie secteurs américains Dynamique
Fonds de rendement stratégique américain Dynamique
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique
Fonds Valeur équilibré Dynamique
Fonds Valeur du Canada Dynamique
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Revenu équilibré DynamiqueUltra
Portefeuille équilibré DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra
Portefeuille défensif DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie Croissance DynamiqueUltra

Portefeuille Actions DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie équilibrée Marquis
Portefeuille Catégorie de croissance équilibrée Marquis
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis
Portefeuille de revenu équilibré Marquis
Portefeuille équilibré Marquis
Portefeuille d'actions Marquis
Portefeuille de croissance Marquis
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis
Portefeuille équilibré institutionnel Marquis
Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis
Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis
Portefeuille d'actions institutionnel Marquis
Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis
Portefeuille de croissance institutionnel Marquis